

## L'ESSENTIEL POUR LA MÉDIATION PROFESSIONNELLE INTERNALISÉE



«J'ai décidé d'être heureux parce que c'est bon pour la santé.»

Voltaire, 17 Avril 1761, à Nicolas-Charles-Joseph Trublet

Le DMPI® c'est la prise en compte des personnes, leur intégration, l'écoute des différences pour favoriser le bien-être et le mieux vivre au sein des organisations.

Le dispositif de médiation professionnelle internalisée - DMPI® est une exclusivité de l'Ecole Professionnelle de la Médiation et de la Négociation. Il s'inscrit dans une démarche de promotion du droit à la médiation pour soutenir la motivation des personnes et la qualité des décisions.

### QU'EST CE QUE LE DMPI® ?

Le Dispositif de Médiation Professionnelle Internalisée®, DMPI®, est le premier outil pérenne visant à surmonter les difficultés interpersonnelles naturelles, à promouvoir une approche apprenante et soutenir l'implication de chacun pour la qualité de vie professionnelle.

Le DMPI® est au service du développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Il traduit concrètement l'engagement éthique interne au moyen de la médiation professionnelle pour promouvoir la qualité relationnelle, et faciliter la résolution dialoguée des différends.

Il s'appuie sur la prise en compte des personnes, leur intégration, l'écoute des différences pour favoriser le bien-être et le mieux vivre au sein des organisations.

### LE DMPI®, UN ENGAGEMENT...

Le Dispositif de Médiation Professionnelle Internalisée® est un outil fondé sur les meilleures pratiques managériales, en conformité avec les dispositions légales les plus récentes.



## PROCESSUS DU DMPI®

La performance de ce processus est liée à la concertation qui en permet la mise en place.

### ETAPES DU DMPI®

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1

#### S'ENGAGER

- **Convention ViaMédiation** : signature d'une convention d'engagement éthique entre l'organisation et le médiateur professionnel référent

Déclaration éthique d'implication dans un processus de promotion de la responsabilité sociétale, de la qualité relationnelle et de la résolution amiable des différends

2

#### PREPARER

- **Etat des lieux / Audit** : comprendre les processus internes de résolution amiable des différends et identifier des personnes volontaires pour devenir MPI, informer les IRP
- **Formation des Médiateurs Professionnels Internes (MPI)** ; signature d'une convention de formation avec l'EPMN et formation du ou des médiateurs professionnels internes au processus structuré de résolution des conflits et des différends

Prise en compte de l'existant, implication des acteurs du dialogue social

Acquisition des fondamentaux éthiques, déontologiques et du référentiel de la qualité relationnelle

3

#### METTRE EN PLACE

- **Charte** : signature de la Charte encadrant les modalités de mise en œuvre du DMPI
- **Moyens matériels** : mise à disposition d'un lieu de rendez-vous et des moyens de contact du MPI
- **Communication** : déploiement d'un plan de communication interne permettant de faire connaître le dispositif et les MPI

Engagement concret en lien avec la législation sur la prévention des risques professionnels, la santé au travail

Donner de la visibilité au dispositif pour en asseoir le déploiement

4

#### SUPERVISER

- **Coaching et Tutorat** : accompagnement par le Médiateur Professionnel Référent en fonction des besoins du MPI, pour l'aider à traiter des situations, revoir des éléments du processus, ou tout autre élément lui permettant d'aborder sereinement les situations qu'il rencontre

Assurer la montée en compétence des MPI et le renforcement des acquis

5

#### ACCOMPAGNER

- **Rapport annuel** : élaboration d'un rapport annuel à destination du CHSCT, préconiser des actions lorsque des situations répétitives sont identifiées
- **Adhésion au Club des MPI** : rencontres avec d'autres MPI d'organisations différentes

Concrétiser les résultats du dispositif

Echanger avec les pairs pour partager les pratiques et les expériences